

**RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES  
AGENT(E) DE PASTORALE**

**ANNEXE V**

Déterminer les champs d'intervention et remplir  
**par l'agent(e) et le curé avant** la signature du contrat.

Comme agent(e) de pastorale et membre de l'équipe je participerai à l'exercice de la charge pastorale du curé avec qui je conclus cette entente qui fait partie intégrante de mon contrat. Elle pourra être révisée et ajustée à la fin de chaque année ou au terme de mon mandat pastoral. Mes champs d'intervention peuvent toucher l'un ou l'autre des aspects de la « Responsabilité pastorale paroissiale » comportant trois grands volets :  
**la célébration, l'annonce de la Parole, le gouvernement.**

**A. La célébration** (liturgie, prière, sacrements... etc.)

---

---

---

---

**B. L'annonce de la Parole** (catéchèse en lien avec la personne RSE-éducation à la foi des adultes – commentaire à la Parole – mouvements –œuvres – comités touchant le deuil, la maladie, la pauvreté – pastorale des recommençants – pastorale vocationnelle...etc.)

---

---

---

---

**C. Le gouvernement** (relationnel et administratif)

- a) équipe pastorale (participer à l'élaboration et la réalisation du plan d'action... recherche de bénévoles... etc.)
- b) comités paroissiaux (CPP – fête des bénévoles – comité d'accueil... etc.)
- c) comités sectoriels, régionaux ou diocésains

---

---

---

---

\_\_\_\_\_  
Agente ou agent

\_\_\_\_\_  
curé

Date \_\_\_\_\_